



JFD/LR

## DELIBERATION

Séance du 24 novembre 2009

**VENTE D'UN LOCAL SIS  
2 BIS RUE FOURNIER  
LACHARMIE A  
PÉRIGUEUX**

Etaients présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2<sup>ème</sup> adjoint, M. LE VACON 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme REINHART 4<sup>ème</sup> adjoint, M. MATHIVET 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme LABAILS 6<sup>ème</sup> adjoint, M. BOUDY 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme ROUGIER 8<sup>ème</sup> adjoint, M. BOURGEOIS 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme PATRIAT 10<sup>ème</sup> adjoint, M. LE GUAY 11<sup>ème</sup> adjoint, M. DUPUY, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme DARTENCET, M. CORNET, formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme NOUGUEZ (mandataire M. MOYRAND), M. GELINEAU (mandataire M. MOUTAWAKKIL), Mme MOULENES (mandataire Mme MARCHAND), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme PERRAUD-DAUSSE (mandataire M. MINGASSON), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET), Mme MONTEIL-MAYAUD (mandataire Mme DARTENCET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DELORD

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU l'avis du Domaine du 12 novembre 2009 ;**

**VU l'avis de la Commission municipale des Affaires Financières et Economiques du 16 novembre 2009 ;**

**CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Michel MOYRAND, Maire ;**

« La Commune est propriétaire d'un immeuble sis 2 bis, rue Fournier-Lacharmie à Périgueux, qui abritait le siège de l'Association des Aides Ménagères à Domicile dont le personnel et les activités ont été repris par le Centre Communal d'Action Sociale. Cet immeuble est vacant depuis 2004, et était à la vente depuis plusieurs années.

Il s'agit d'un ancien appartement reconverti à usage de bureaux sur un demi niveau, en entresol, pour une emprise au sol d'environ 75 m<sup>2</sup> comprenant une entrée, un hall d'accueil, trois pièces et un débarras. Il figure au plan cadastral de la commune sous le n°286 de la section BM.

Ce local n'est pas utilisé par la Commune, qui en supporte néanmoins les charges. Il nécessite des travaux de réhabilitation.

Une proposition d'achat a été faite à la Commune par les consorts GIBAUD pour la somme de 82 000 euros, prix net vendeur. Cette proposition a été considérée comme acceptable par le service du Domaine, dans son avis du 12 novembre 2009. »

**- DECIDE -**

Article 1° : que la commune procède à la cession de l'immeuble décrit ci-dessus, figurant au plan cadastral de la commune de Périgueux sous le n° 286 de la section BM, aux consorts GIBAUD, moyennant le prix principal de 82 000 €, avec faculté pour ces derniers d'y substituer la personne morale de leur choix;

Article 2° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ;

Article 3° : que le financement des frais relatifs aux états obligatoires (termes, plomb, amiante), sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

**LE MAIRE,**

**Michel MOYRAND.**